
ARQ : Un enquêteur pour vérifier la présence de briseurs de grève

Description

Info-Négo – Volume 8 no 18 – 3 février 2025

Grâce à vos signalements, votre Syndicat a demandé au ministère du Travail la tenue d'une enquête concernant la présence possible de briseurs de grève (*scabs*). Ce jeudi, un enquêteur a été dépêché à Revenu Québec pour faire la lumière sur ces pratiques illégales, en vertu des dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail.

Le SPGQ devrait recevoir le rapport d'ici 30 jours et n'hésitera pas à entreprendre les actions juridiques qui s'imposent si ses craintes sont fondées. D'ici là, continuez à signaler toute tentative de contournement de notre grève, un droit constitutionnel.

Deuxième rencontre de médiation : un blocage qui perdure

Lors de la deuxième rencontre de médiation, les discussions, bien que franches, ont été expéditives et se sont cristallisées autour des mêmes points de blocage, en particulier la clause de protection du pouvoir d'achat (IPC).

Le médiateur a convoqué les parties mardi prochain pour d'autres discussions exploratoires. Si votre employeur espère voir votre comité de négociation fléchir, il se trompe lourdement.

La grève de soirs et de fins de semaine : un levier qui fonctionne

Notre grève ciblée porte ses fruits et votre employeur est sous pression, particulièrement à l'approche de périodes critiques pour ses opérations. Les interruptions causées par la grève compliquent les mises à jour des systèmes informatiques et entravent la préparation des échéances importantes.

La mobilisation demande des sacrifices et votre engagement est essentiel. Le comité tient à souligner la contribution exceptionnelle de vos collègues, spécialement ceux en technologie de l'information, les personnes inspectrices, enquêteuses et vérificatrices. Leur absence se fait ressentir et c'est ce qui donne du poids à notre grève.

Remise de la lettre commune à la PDG

[Inscrivez-vous](#) pour participer à l'activité pour la remise de la lettre commune à la PDG qui aura lieu le **5 février de 12 h 30 à 13 h** à la cafétéria du bureau de Marly. Vous avez jusqu'au **4 février, 16 h** pour la [signer](#).

Une réflexion sur l'intensification des moyens de pression

Jusqu'à présent, votre comité de négociation a privilégié une approche graduelle pour maximiser les répercussions de la mobilisation tout en laissant place aux discussions. Toutefois, si l'impasse persiste, il devra envisager augmenter la pression de façon stratégique.

C'est dans cette optique que vous serez sondé sur la possibilité d'élargir notre capacité d'action avec un **mandat de grève générale illimitée**. Simplement avoir cet outil en main permettrait à votre comité d'avoir un meilleur rapport de force. Il pourrait mieux calibrer les moyens de pression en fonction de l'évolution des négociations.

Votre mobilisation et votre solidarité pour cette étape seront cruciales pour faire comprendre **à votre employeur que seul un règlement équitable et respectueux de votre travail sera accepté**.

Votre comité de négociation

Geneviève Coulombe, Martin Gamache, Jean-François Labrecque,
Rémi Boulay, François Boyer, Étienne Girardin,
Sophie Ferguson, Deuxième vice-présidente

Categorie

1. Info-Négo

date créée

03 Fév 2025